



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mercredi 2 mars 2022

Les chevaux seront-ils toujours présents au SIA en 2023 ?

FNSEA/JA/FNC/GHN n'ont eu de cesse depuis la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005, d'accompagner la professionnalisation des acteurs de la filière et de promouvoir leur intégration dans le milieu agricole.

L'élevage d'équidés a de tout temps été reconnu par l'UE comme une activité agricole à part entière. Comme tous les élevages et autres activités équestres, il participe pleinement à conserver la biodiversité, à stocker le carbone, ou encore à façonner les paysages en utilisant de nombreuses prairies naturelles et autres « infrastructures agroécologiques », à savoir les haies, les arbres, les zones humides ou encore l'agroforesterie. Autant d'atouts à priori, pour bénéficier de la future PAC.

Encore fallait-il, après le traumatisme vécu en mai 2015 par de nombreux agriculteurs de la filière équine, rétablir les éleveurs professionnels du Cheval dans leurs droits comme tous les autres agriculteurs. C'est désormais chose faite, puisque toutes les activités équines, y compris les activités de préparation et d'entraînement d'équidés en vue de leur exploitation, sont prises en compte dans le PSN. La Profession s'en félicite mais reste particulièrement vigilante sur la définition précise de l'agriculteur actif.

Apprendre fin décembre que dans le Plan National Stratégique "Les projets de la filière équine, y compris les projets d'élevage et quel que soit le bénéficiaire, relèveront des fiches intervention "Off farm", n'a donc politiquement aucun sens et inquiètent la filière sur les perspectives pour 2028, notamment pour les jeunes agriculteurs.

Aussi, vu l'importance de la filière cheval en France, FNSEA/JA/FNC/GHN défendent auprès de Régions de France et du ministère de l'Agriculture, le maintien de l'éligibilité des projets de la filière équine au dispositif 73.01 « On farm » dans le cadre du 2ème pilier de la PAC, et que soient prévues des lignes budgétaires suffisantes sur le dispositif 78.03 « Off farm » pour les activités qui ne sont toujours pas considérées au niveau européen comme agricoles.

Pour voir encore de nombreux chevaux au Salon International de l'Agriculture en 2023, FNSEA/JA/FNC/GHN se mobilisent au quotidien sur le SIA 2022 afin de s'assurer que tous les agriculteurs professionnels du Cheval puissent bénéficier d'aides PAC pour relever les défis économiques, sociaux, environnementaux et climatiques d'aujourd'hui et de demain.

Les premiers RDV avec Régions de France et le ministère de l'Agriculture vont dans le bon sens mais la vigilance de la profession est à la hauteur des enjeux à relever notamment en termes de renouvellement des générations

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 - glabardin@jeunes-agriculteurs.fr

GHN : Mathias Hébert - Délégué Général - m.hebert@ghn.com.fr

FNC : Claire Camilleri - 01 53 83 48 52 - fncheval@fnsea.fr